

4. Dans combien de cas d'homicide des avertissements ont-ils été transmis par Brian Nelson ? et dans combien de cas les services secrets de l'armée ont-ils transmis l'information à la RUC ?
5. Par exemple, des avertissements ont-ils été transmis à propos de l'intention de tuer Patrick Finucane, et dans la négative, pourquoi ?
6. D'autres services de renseignement ont-ils reçu l'avertissement préalable que Patrick Finucane avait été désigné pour être supprimé ?
- Enfin, compte tenu de la déclaration du commandant en chef de l'armée britannique, le lieutenant général Sir John Wilsey, en janvier 1993, affirmant qu'il n'avait pas honte du rôle que l'armée avait joué dans l'affaire Nelson, l'enquête devrait faire toute la lumière sur l'attitude des militaires envers Nelson et l'UDA.

Autres accusations de collusion

L'Organisation ne cesse de recevoir des rapports signalant que certains catholiques sont avertis par la RUC que leur nom figurent sur la "liste noire" des loyalistes. Ces gens ignorent si les loyalistes disposent d'autres informations particulières les concernant, et l'on ne sait toujours pas si leurs noms proviennent de documents appartenant à la sécurité. Des membres de la communauté catholique continuent d'être abattus par des tueurs loyalistes lors d'attaques aveugles dans des quartiers catholiques ou d'agressions plus précises sur des individus désignés.

Des articles de presse ont annoncé que des documents appartenant à la sécurité avaient été trouvés en juin 1990 dans un quartier loyaliste de Londonderry ; que la RUC avait signalé la perte d'un montage photographique et d'informations relatives à 38 suspects dans le quartier de Tyrone en décembre 1990 ; que des dossiers des services secrets de l'armée contenant des dizaines de photographies avaient disparu à South Armagh en juillet 1991 ; que 15 personnes à Belfast avaient été averties en mai 1992 que les paramilitaires loyalistes et les services de sécurité détenaient des renseignements les concernant ; que des documents appartenant à l'armée britannique, contenant des photographies et des informations sur des membres présumés de l'IRA et du *Sinn Féin* (branche politique légale de l'IRA), avaient été trouvés dans une maison, à Belfast, le 3 novembre 1993. En septembre 1992, le journal local *Antrim Guardian* a reçu une copie d'un document des services secrets contenant des renseignements sur une vingtaine de personnes, parmi lesquelles figurait Danny Cassidy, qui a été tué en avril 1992 (voir plus loin).

Le groupe Relatives for Justice a publié en juillet 1993 une brochure intitulée *Shoot-to-kill and Collusion*, qui résume ses motifs de préoccupation à propos des accusations de collusion et du fait que les catholiques ne bénéficiaient pas de la même protection devant la loi. Ils ont affirmé que la RUC n'avait pas su ou pas pu réunir des preuves sur les attaques de catholiques par des loyalistes ; qu'elle n'avait pas répondu correctement aux demandes de protection des nationalistes ; qu'elle n'avait rien fait pour empêcher les paramilitaires loyalistes de pénétrer dans les quartiers catholiques, ni pour les repérer, malgré l'utilisation d'un matériel de surveillance sophistiqué ; que la réaction de la RUC aux attaques loyalistes avait manqué de rapidité et de vigueur et qu'elle n'avait pas été dirigée sur les quartiers où les tueurs loyalistes s'étaient réfugiés.

Selon certains bruits, lorsque les loyalistes exécutent un meurtre, la forte présence policière déployée juste avant dans les environs est alors levée, ce qui laisse à penser que les tueurs sont assurés de trouver la voie libre pour arriver sur les lieux du crime et en repartir. Si tel est le cas, cela pourrait signifier que la RUC a été mise préalablement au courant de l'attaque et qu'elle fait évacuer les lieux au moment critique, ou que les tueurs connaissent parfaitement les horaires des opérations policières. La facilité avec laquelle les loyalistes s'introduisent dans les maisons de quartiers catholiques sous surveillance et contrôle stricts, puis quittent les lieux sans rencontrer d'obstacles, a fait perdre confiance dans la capacité de la RUC de protéger la communauté catholique et de poursuivre les loyalistes avec la même détermination qu'elle le fait envers l'IRA.

Un membre du *Sinn Féin*, Alan Lundy, a été abattu en mai 1993 par des hommes armés de l'IRA, alors qu'il effectuait des réparations au domicile d'Alex Maskey, conseiller municipal *Sinn Féin* de Belfast. L'IRA a déclaré plus tard avoir eu l'intention de tuer Alex Maskey. Un député de Belfast-Ouest, Joe Hendron, du *Social Democratic and Labour Party* (SDLP, Parti social démocrate travailliste) soutenu par la communauté catholique, a accusé les forces de sécurité de collusion, ce qui a été nié par la RUC. Il a déclaré : « *Que les bandits loyalistes puissent pénétrer au cœur d'Andersonstown [un quartier nationaliste de Belfast] un samedi soir très animé et ouvrir le feu, alors que le quartier est saturé de policiers et de soldats, pose la question de la collusion. Je prétends que c'est arrivé et ce sont les forces de sécurité que je montre du doigt* » (*Irish News*, 3 mai 1993). Des porte-parole du *Sinn Féin* ont affirmé qu'une activité policière considérable – contrôles d'identité, harcèlement et prise de photographies des ouvriers – avait été déployée autour de la maison pendant que les travaux s'effectuaient. Le jour du meurtre, des véhicules blindés étaient restés stationnés dans la rue pendant des heures, puis avaient brusquement disparu.

En juin 1993, l'IRA a lancé une grenade sur la maison du président du *Sinn Féin*, Gerry Adam, où se trouvaient son épouse et son fils. Ces derniers n'ont pas été blessés. Le conseiller SDLP pour Belfast-Ouest, Alex Attwood, a estimé que cet attentat mettait sérieusement en question le maintien de l'ordre et la sécurité des nationalistes à Belfast-Ouest. « *Trois fois au cours des derniers mois, les loyalistes ont pu frapper au cœur de Belfast-Ouest, attaquer les hommes politiques du Sinn Féin à leur domicile et repartir sans être inquiétés. Je ne peux pas sortir de chez moi, à Falls Road, à quelques mètres du lieu de l'agression de la nuit dernière, sans rencontrer ou être intercepté par des policiers ou des militaires. L'opinion publique a de plus en plus l'impression qu'il existe une collusion entre la RUC et les paramilitaires loyalistes, impression d'autant plus difficile à nier après cette dernière attaque* » (*Irish News*, 10 juin 1993).

En avril 1993, une bande armée de l'IRA a ouvert le feu sur un bureau de pari mutuel dans un quartier catholique de Belfast, blessant cinq hommes. Ils sont repartis en lançant des injures et l'un d'eux a crié : « *Vous êtes tous des*

saluds de "Fenian"», tout en continuant à tirer, blessant une sixième personne. Les habitants se sont demandé comment une telle attaque pouvait avoir eu lieu à une centaine de mètres d'un poste de la RUC. Ils ont par ailleurs observé qu'une patrouille des forces de sécurité s'était retirée de l'endroit au moment où la voiture des tueurs arrivait.

On a également prétendu que les forces de sécurité avaient fourni des plans détaillés de domiciles de suspects aux hommes armés loyalistes. Ainsi, dans le cas de Patrick et Diarmuid Shields, tués en janvier 1993, la RUC aurait, quelque mois auparavant, confisqué un fusil détenu en toute légalité sans donner de raisons valables, et dressé un plan de la maison. Les tueurs ont tiré sur les deux fils au rez-de-chaussée, tuant l'un et blessant l'autre, puis se seraient dirigés directement dans la chambre où ils ont abattu le père qui dormait. La famille tenait un magasin qui avait fait l'objet d'une campagne d'intimidation de la part des groupes loyalistes depuis plusieurs années : alerte à la bombe, slogans partisans sur les murs et vitres cassées.

Le refus de la RUC de délivrer des autorisations de port d'armes à des personnes qui avaient été menacées ou même attaquées a été récemment un grand sujet de controverse. De plus, la police a retiré des armes à des gens qui avaient le droit d'en détenir, sans leur donner aucune explication.

Eugene Martin a été tué en février 1993, par deux hommes de l'UDA, de plusieurs balles tirées à très faible distance dans la tête. Un fusil de chasse, qu'Eugene Martin possédait légalement, lui aurait été préalablement confisqué par la RUC. Un commerçant catholique, Patrick Shields, aurait lui aussi été privé de son arme (voir plus loin).

Un habitant de Belfast-Nord n'a pu obtenir de permis de port d'arme, alors qu'il avait été averti par la RUC que sa vie était menacée par les paramilitaires loyalistes, et que sa maison avait été attaquée par deux fois. Il a fait sa demande de port d'arme en avril 1992 ; en juin, les policiers lui ont dit qu'il était sur la "liste noire", et son domicile a été attaqué en décembre. On lui refusé son permis en janvier 1993, sans qu'aucun motif n'ait été invoqué.

Bien qu'ayant été agressé à son domicile à deux reprises au cours des treize derniers mois, le conseiller du *Sinn Féin* Gérard McGuigan s'est vu refuser un permis de port d'arme. Sa maison a été prise sous le feu et les grenades de l'UDA/UFF en février 1992, puis en mars 1993 sous une bombe qui a manqué de peu sa femme et ses trois enfants. Il a dit : « *Ma famille a droit à une protection au même titre que la famille de n'importe quel élu.* »

Un commerçant catholique n'ignorait pas qu'il était une cible désignée. L'attaque de l'UDA/UFF a eu lieu en avril 1993. Il est arrivé dans son magasin juste après. Il affirme avoir vu quatre patrouilles dans le quartier au moment de la fusillade, dont une à moins de 500 mètres de là. On l'avait prévenu que des documents le concernant avaient disparu d'une caserne de l'armée et se trouvaient entre les mains des loyalistes. Sa demande de détenir une arme personnelle lui a été refusée. Il aurait également été harcelé et menacé par les forces de sécurité patrouillant devant sa boutique. Une fois, ils lui ont crié : « *Quant à vous, Kevin, ce ne sera pas long maintenant.* »

Des porte-parole du SDLP ont estimé que la RUC n'était pas impartiale avec les deux communautés en matière de maintien de l'ordre. Le député de Belfast-Ouest Joe Hendron a déclaré en septembre 1993 : « *À certains moments, il semble qu'il n'y ait pas la même volonté de la part de la RUC de combattre le terrorisme loyaliste. Il n'y a pas la même présence des forces de sécurité dans les quartiers loyalistes, ni même nombre de postes de*

contrôle. » Le père Denis Faul, connu pour sa lutte contre la violence, qu'elle soit républicaine ou loyaliste, a affirmé, après la mort de deux employés du Conseil catholique en octobre 1993, que les forces de sécurité faisaient preuve de négligence dans la protection des catholiques. Selon lui, lorsque les paramilitaires loyalistes ont menacé de recourir à des mesures de représailles après l'attentat à la bombe de l'IRA dans Shankill Road le 23 octobre, les forces de sécurité auraient dû installer des postes de contrôle ou assurer une présence sur les trois rues principales qui conduisent à Belfast-Ouest. Le père Faul a aussi évoqué la différence entre les opérations menées par les forces de sécurité après les homicides, selon que les victimes étaient des nationalistes ou des policiers. Ainsi, à la suite du meurtre de Patrick Shields, aucune recherche n'aurait été entreprise.

À propos d'une tentative de meurtre avortée sur la personne d'un chauffeur de taxi par l'UDA/UFF, en janvier 1993, un membre du SDLP, Brian Feeney, a déclaré : « *On ne sait pas comment cela a pu arriver. C'était à côté de Girdwood, l'une des casernes les mieux gardées de Belfast. L'endroit est quadrillé de matériel de sécurité et de caméras et il est presque sûr que les hommes qui ont tiré ont été vus. Mais on n'a pas suivi ces hommes dans la direction où on les a vus se diriger. Les gens se demandent pourquoi les rues de New Lodge et d'Ardogne sont pleines de soldats patrouillant à pied, alors qu'il n'y a rien de comparable dans les quartiers d'où viennent les loyalistes.* »

Le meurtre d'un coiffeur, Sean Hughes, à Belfast-Ouest en septembre 1993, est un autre exemple. Les tueurs loyalistes ont remonté la Falls Road – à forte majorité républicaine – à l'heure la plus animée de la journée et ont garé leur voiture aux abords de la zone la plus surveillée de Belfast-Ouest. Après les faits, un policier de la RUC a admis que ce lieu était surveillé vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Pourtant, deux hommes coiffés de casquettes de base-ball, avec des lunettes noires et des gants ont pu traverser le quartier, pénétrer dans la boutique du coiffeur et perpétrer leur agression. Puis, ils ont redescendu la rue et sont repartis en voiture. Pendant ce temps, des habitants avaient déjà donné à la RUC une description de leur véhicule et son numéro d'immatriculation. Aucun contrôle hors de Belfast-Ouest n'aurait été effectué par la RUC dans le but de s'emparer des tueurs.

L'une des explications données à la présence massive de la police et de l'armée dans les quartiers républicains est que les risques d'embuscade y sont beaucoup plus importants que dans les quartiers loyalistes, où les forces de sécurité se sentent relativement tranquilles. Mais si la RUC se sent plus en sécurité dans les quartiers loyalistes (93 p. 100 de cette police est issue de la communauté protestante), on ne comprend pas pourquoi elle n'y mènerait pas des opérations de recherches efficaces et rapides.

On a aussi parlé de collusion à cause du fait que des gens avaient été harcelés et menacés par les forces de sécurité peu de temps avant d'être attaqués. Un employé du *Sinn Féin*, John Smith, a raconté qu'en juin 1993

l'attaque de la UVF avait été pour lui le point culminant des menaces et des harcèlements qu'il avait subis de la part des forces de sécurité en de nombreuses occasions. « Une fois, j'ai été interpellé à un poste de contrôle de l'UR où l'on m'a pris mon permis de conduire. Lorsqu'on me l'a rendu, il y avait un X sur ma photographie, entre les deux yeux : une menace évidente que j'allais être abattu. » En août 1992, il a appris que son dossier des services de renseignement était entre les mains des paramilitaires loyalistes.

Les forces de sécurité en Irlande du Nord ont nié l'existence d'une quelconque collusion entre ses membres et les groupes paramilitaires loyalistes, et affirmé que leur attitude en matière de maintien de l'ordre était impartiale. Un de leurs porte-parole a déclaré en octobre 1993 : « *La police et l'armée ont travaillé trop longtemps dans des conditions difficiles et dangereuses pour négocier avec le terrorisme, quel qu'il soit. Entre juin et octobre de cette année, 189 loyalistes et 121 républicains ont été inculpés, et une grande quantité d'armes et d'explosifs a été trouvée. Cela prouve sans aucun doute qu'il n'y a pas deux poids deux mesures de la part des forces de sécurité, ainsi qu'il l'a été dit.* »

Les autorités ont régulièrement cité des statistiques officielles comparant le nombre de loyalistes et de républicains emprisonnés pour des délits graves. Il est difficile, cependant, de faire la différence entre les meurtriers à caractère clairement partisan perpétrés par les groupes loyalistes et ceux commis envers des suspects républicains désignés, recherchés ou sous étroite surveillance des forces de sécurité.

Préoccupations d'Amnesty International à propos d'accusations de collusion

Depuis quatre ans, Amnesty International fait des recherches sur des accusations sérieuses de collusion entre les membres des forces de sécurité et les groupes armés loyalistes. Au cours de ce travail, elle a cherché à vérifier si le gouvernement avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour enquêter de manière approfondie sur ces accusations, et pour supprimer réellement le type de collusion que l'enquête Stevens a dévoilé. Des délégués ont été envoyés assister au procès de Brian Nelson et à l'audience de la Haute Cour dans l'affaire de la chaîne de télévision *Channel Four*, qui avait diffusé un documentaire sur le thème de la collusion à grande échelle (voir plus loin). L'Organisation n'a pas été convaincue quant à savoir si le gouvernement avait pris les mesures nécessaires pour faire cesser la collusion, mener des enquêtes approfondies et faire connaître toute la vérité sur les homicides à caractère politique d'opposants suspects, traduire les responsables en justice, démanteler les organisations "pro-gouvernementales" qui s'adonnent à la violence politique, et dissuader le recours à de telles pratiques.

La collusion impliquerait autant l'engagement direct du personnel de sécurité dans les escadrons de la mort loyalistes¹, la complicité des autorités dans les

¹ Un documentaire télévisé sur la chaîne ITV, intitulé "The Forgotten Massacre" et diffusé en juillet 1993 dans l'émission "First Tuesday", a affirmé que des soldats de l'armée britannique avaient apporté leur aide à des attentats à la bombe à Dublin qui, en mai 1974, avaient coûté la vie à 28 personnes et fait une centaine de blessés graves, ainsi qu'en République d'Irlande où cinq personnes avaient trouvé la mort. Ces événements avaient été revendiqués par l'UVF. On a dit que les recherches menées par les autorités britanniques sur l'engagement de groupes d'Irlande du Nord ou de membres des forces de

homicides commis, que l'aide et l'encouragement apportés à de telles actions par la transmission de renseignements confidentiels.

Par ailleurs, il existe des accusations d'après lesquelles les autorités et les forces de sécurité n'auraient pas une attitude impartiale envers les groupes armés, selon qu'ils sont républicains ou loyalistes. Les affirmations d'impartialité faites par le gouvernement ont été ébranlées par certains facteurs ; notamment par le fait que de hauts responsables de l'État et des forces de sécurité ont pu qualifier les meurtres commis par les loyalistes d'actes strictement « *en réaction* » à la violence des groupes républicains. C'est argument peut également s'appliquer au recours à la force par la police et, par là, suggérer l'idée d'une communauté d'intérêt. Il fait penser, à tort ou à raison, que la façon dont les forces de sécurité envisagent la violence loyaliste est influencée par le fait que les groupes loyalistes attaquent rarement, à quelques exceptions près, des membres des forces de sécurité. En réalité, leurs victimes sont presque toujours des catholiques, sauf lorsque des membres de leur propre communauté sont battus ou tués, à titre « *punitif* » pour des actes prétendument criminels.

Chaque fois que des groupes clandestins prétendent soutenir les forces de sécurité et le système d'un gouvernement en commettant des homicides à caractère politique, ce gouvernement a des obligations particulières. Il est indispensable qu'il prenne des mesures concrètes pour montrer avec détermination qu'il a entrepris tout ce qui était en son pouvoir pour mettre fin à de tels actes et démanteler les groupes qui s'y livrent. Ces obligations prennent encore plus d'importance dans un contexte de violence partisane. C'est le cas en Irlande du Nord, où les victimes des assassinats et des agressions systématiques perpétrés par les groupes loyalistes sont presque toujours issues de la minorité catholique, et souvent visés en raison de leur seule appartenance à leur religion. Amnesty International condamne tous ces homicides arbitraires et délibérés. Elle exhorte le gouvernement à prendre des mesures efficaces pour prouver qu'incontestablement ses forces de sécurité ne contribuent pas, à quelque niveau que ce soit, aux homicides illégaux, ni ne tolèrent, de la part de n'importe laquelle des parties en présence, la violence en Irlande du Nord.

Les révélations qui ont conduit à l'ouverture de l'enquête Stevens étaient de nature à alarmer suffisamment n'importe quel gouvernement et justifier l'initiative d'une vaste enquête, indépendante et, si possible, judiciaire, sur les cas présumés de collusion entre des membres des forces de sécurité et les groupes armés loyalistes. Or, le gouvernement n'en a rien fait, révélant ainsi sa réticence à aborder la question de front et à examiner de manière approfondie d'aussi graves accusations. Il n'a engagé aucune procédure. Le commissaire divisionnaire de la RUC a chargé John Stevens de mener une enquête limitée qui s'en tiennent à l'examen de la question immédiate de la disparition de documents confidentiels. Il s'agissait d'une réponse minimale à une grave crise de confiance de l'opinion publique : aucune investigation n'a

été effectuée sur les accusations selon lesquelles la collusion durait depuis des années, ni sur cette pratique en général. L'attitude partielle, discriminatoire et anticatholique du personnel des forces de sécurité, ainsi que la réaction officielle aux incidents et aux accusations de cette nature, n'ont pas non plus été examinées. L'enquête Stevens n'a pas cherché à savoir comment les autorités – la police, l'armée, les services de sécurité et les instances chargées d'engager les poursuites – avaient traité précédemment les éléments tendant à prouver que des membres de groupes armés loyalistes étaient impliqués dans une complicité d'assassinat. De plus, même si l'arrestation de Brian Nelson a été son meilleur résultat, l'enquête Stevens n'a réussi ni à déterminer précisément le rôle des espions et des indicateurs ainsi que le niveau de connaissance que les services de sécurité avaient des opérations loyalistes, ni à examiner les accusations selon lesquelles des agents de renseignement avaient aidé les tuteurs loyalistes à repérer des suspects républicains.

Le procès du chef des services de renseignement de l'UDF, Brian Nelson, a révélé que l'armée et la RUC détenaient des informations importantes, autant sur le personnel que sur les opérations loyalistes. Il a aussi mis en lumière le peu d'actions engagées pour contrer ces opérations et sauver des vies, démanteler les groupes armés loyalistes et entreprendre sérieusement d'endiguer la collusion. Aucune charge n'a été retenue contre les chefs militaires de l'accusé qui auraient fournis des renseignements de nature à permettre de repérer des individus dans le but de les assassiner.

Ce procès, ainsi que les révélations de l'émission de télévision "Panorama", ont dévoilé un autre point important : les opérations menées par les services secrets militaires à partir de l'implantation d'un agent. Il est de notoriété publique que Brian Nelson n'était pas le seul informateur, travaillant soit pour l'armée, la RUC ou le MI5, infiltré dans l'UDF. La question est de savoir si les renseignements sur les homicides qui ont eu lieu avaient été transmis aux forces de sécurité par plus d'un agent et, dans l'affirmative, pourquoi aucune action n'a été entreprise pour les empêcher d'agir et démanteler l'organisation, dès lors que son commandement avait été identifié comme impliqué alors dans une activité criminelle de complicité d'assassinats. Amnesty International est très préoccupée par la portée de ces révélations en ce qui concerne les opérations de renseignement et l'utilisation d'informateurs par les forces de sécurité dans leur ensemble.

L'Organisation estime qu'il est nécessaire de mener une enquête de grande envergure sur les conséquences des opérations des services secrets dans le domaine de droits de l'homme, et pour vérifier les accusations selon lesquelles les autorités auraient été complices, autant par leur action que par leur refus délibéré d'agir, des meurtres perpétrés par les loyalistes.

La RUC n'a pas, dans le procès de Brian Nelson, montré la même détermination pour révéler l'ampleur de la connaissance que l'accusé pouvait

avoir de ses complices et vérifier les soupçons de collusion, que pour poursuivre les productions *Channel Four/Box* à cause de leur émission "*Dispatches*" qui avait évoqué la collusion². De même, la vigueur avec laquelle la RUC a conduit l'enquête sur la préparation de l'émission, ainsi que les interrogatoires longs et fréquents des personnes connues pour y avoir été interviewées, a été démesurée par rapport aux méthodes d'investigation appliquées aux organisations loyalistes et aux meurtriers. Dans le procès Nelson, la Couronne ne s'est pas intéressée à l'identité ni aux responsabilités pénales des autres dirigeants de l'UDF. En revanche, lorsqu'elle a examiné les charges retenues contre *Channel Four*, elle a insisté sur l'importance que l'identité de la "source A", tué par les réalisateurs, revêtait dans l'instruction de l'affaire : « *mis à part le fait que, si tant est que ces accusations soient fondées, la "source A" elle-même est impliquée dans une complicité d'assassinat, puisque faisant partie du "Comité" en question, dont elle connaît d'autres membres, possède des informations à leur sujet, membres qui sont eux-mêmes sérieusement compromis dans une complicité d'assassinat, si ce n'est dans un assassinat* ». Aucune déclaration semblable n'a été faite dans le procès Nelson à propos des dirigeants de l'UDF, bien que cette dernière ait été qualifiée d'organisation meurtrière, ni à propos de la liberté d'action dont elle jouit depuis sa fondation, en 1971, dans le but de coordonner les milices loyalistes, dont beaucoup s'intitulent « *associations de défense* ».

En réponse à l'émission "*Dispatches*", la police a affirmé solennellement que ces accusations étaient entièrement fausses. Ainsi que l'a déclaré à l'*Indépendant* du 4 octobre 1991 le commissaire divisionnaire de la RUC, juste après l'émission : « *Je rejette totalement le contenu de l'émission de l'autre soir, qui flétrit de manière injuste et non fondée la réputation de cette police [...], e*

Il s'est attardé sur l'accusation sans donner aucune preuve valable ou crédible. » Pareillement, la RUC n'a pas ordonné ni encouragé l'ouverture d'une enquête indépendante sur ces accusations ; plutôt que d'en examiner la teneur, elle s'est contentée de discréditer l'émission. D'une manière générale, les mesures qui ont été prises à l'encontre des réalisateurs étaient destinées à effrayer et intimider d'autres journalistes qui auraient envisagé de faire des reportages sur la collusion.

Même si les constatations faites lors de l'émission "*Dispatches*" devaient n'être pas justifiées, le meilleur moyen de les vérifier aurait été d'enquêter d'une manière indépendante. Au contraire, nous avons assisté à une avalanche d'autres mesures : un recours sans précédent à la Loi sur la prévention du terrorisme, pour exiger la

. Diffusée en octobre 1991, l'émission intitulée "The Committee" faisait allusion à une collusion de grande ampleur entre les forces de sécurité, des membres importants de la communauté loyaliste et des paramilitaires. Channel Four a été sommée, en vertu de la Loi sur la prévention du terrorisme, de divulguer le nom de sa principale source d'information, ce qu'elle a refusé de faire au motif qu'une telle divulgation pouvait exposer son informateur au risque d'être assassiné. La chaîne de télévision a été condamnée à 75 000 £ d'amende pour avoir refusé de livrer ses sources. Les membres de l'équipe de réalisation ont fait l'objet de poursuites, notamment Ben Hamilton, contre lequel des charges pour faux témoignage ont finalement été retenues.

divulgaration de l'identité des sources ; des poursuites conjuguées pour outrage et faux témoignage ; la publication – apparemment par la RUC – dans des journaux sélectionnés d'informations confidentielles fournies par les réalisateurs après l'émission. Le nom des personnes interviewées a été divulgué publiquement, probablement aussi du fait de la RUC, exposant celles-ci à une éventuelle vengeance de la part des escadrons de la mort, accusés dans l'émission d'avoir bénéficié du soutien clandestin de la police.

Amnesty International s'efforce dans tous les cas d'obtenir que des enquêtes soient menées sur les violations des droits de l'homme et que toute la vérité soit connue. Ainsi, elle est préoccupée chaque fois que les gouvernement prennent des mesures ayant pour conséquence l'obstruction ou la sanction des efforts d'investigation menés sur les atteintes aux libertés fondamentales commises par les forces gouvernementales. Dans l'affaire de *Channel Four*, les poursuites engagées et le procès ont eu pour conséquence de servir d'avertissement aux médias : s'ils persistaient à vouloir traiter des sujets sur les opérations secrètes et illégales du gouvernement, ils prenaient de gros risques judiciaires et financiers. Cette affaire a remis en question la capacité des journalistes à enquêter sur des actions clandestines, dans la mesure où le droit de ne pas dévoiler leurs sources leur a été refusé, sans tenir compte du fait que ce refus a pu entraîner des violations des droits de l'homme.

Pour que l'opinion publique ait confiance dans les forces de sécurité, il faut que celles-ci soient impartiales et considérées comme telles. Pour que l'opinion publique ait confiance dans le gouvernement, il faut que celui-ci fasse en sorte que ses agents agissent dans le cadre de la loi et qu'ils soient responsables de leurs actes. Pour ce faire, le gouvernement doit veiller à la transparence. Il doit accepter que les agissements de ses agents soient surveillés et, dans les cas d'infractions, sanctionnés. Or, depuis de nombreuses années, le gouvernement n'a pas souhaité que le